

20 septembre 2022

DOSSIER DE PRESSE

ENQUÊTE DOCTORAT

**EN FINIR AVEC
LES CONDITIONS DE VIE
ET DE RECHERCHES PRÉCAIRES**



AVANT PROPOS



Fanny Sarkissian–Palaysi

Doctorante et

Vice–Présidente en charge du 3ème cycle et de la recherche de la FAGE

En 10 ans, la France a perdu 10 000 inscrit·e·s en doctorat¹. Cette baisse significative témoigne de la gravité des problématiques liées au 3ème cycle. En premier lieu, un manque d'information et d'égalité des chances est observé pour accéder au doctorat. Ensuite, son financement est le principal enjeu, avec encore aujourd'hui près d'un quart des doctorant·e·s ne bénéficiant pas d'un financement dès leur première année. Il est temps de mettre fin à la précarité des doctorant·e·s.

Les conditions de recherche sont dégradées : encadrant·e·s ayant sous leur responsabilité parfois jusqu'à 20 doctorant·e·s, formation doctorale ne répondant pas aux attentes des doctorant·e·s, mobilités entrantes et sortantes synonymes de fortes difficultés, etc. Aussi, les conditions de vie impactent le travail de recherche des doctorant·e·s, et leur statut doit être enfin reconnu à part entière. Enfin, l'insertion professionnelle est majoritairement synonyme de stress : il existe pourtant de nombreux leviers permettant d'améliorer l'arrivée des titulaires d'un doctorat dans les milieux socio–économiques et académiques.

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a récemment mis en place différents projets pour améliorer la recherche, modifiant significativement le doctorat. Mais la loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020 n'a pas obtenu l'effet escompté, et a été vivement critiquée par la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, à cause de sa déconnexion avec les besoins réels des enseignant·e·s–chercheur·euse·s et son manque d'investissement direct.

La FAGE, en tant que première organisation représentative étudiante de France, œuvre depuis longtemps à l'amélioration du quotidien des doctorant·e·s. Face à ces enjeux et aux actualités de la recherche et du doctorat, et avec cette volonté de donner la parole aux doctorant·e·s, la FAGE a lancé le 30 mai 2022 une grande enquête sur le doctorat. Nous tenions à remercier l'ensemble des répondant·e·s de cette enquête, qui malgré leur peur de prendre la parole pour oser mettre en lumière leurs grandes difficultés, ont accepté de répondre à nos questions.

Cette enquête a pu être construite et analysée grâce aux doctorant·e·s engagée·s à la FAGE, dans l'objectif d'enfin mettre en lumière la grande précarité à laquelle font face les doctorant·e·s depuis trop longtemps. Il est temps d'élever la voix et de porter haut et fort nos revendications pour améliorer les conditions de recherches et de vie des doctorant·e·s !



SOMMAIRE

Réinvestir la jeunesse dans son orientation vers le 3ème cycle	P.04
Sortir les doctorant-e-s de la précarité grâce à un financement décent	P.06
Offrir des conditions de recherches saines	P.08
Lutter contre les conditions de vie inacceptables des doctorant-e-s	P.11
Faire de la formation un véritable outil pour chaque doctorant-e	P.13
Améliorer la réalité des conditions de mobilités internationales	P.14
Élever les conditions d'insertion professionnelle à la hauteur du titre de docteur-e ..	P.16
Présentation de la méthode d'enquête et d'analyse, talon sociologique	P.17
Références	P.20
Contacts	P.21



RÉINVESTIR LA JEUNESSE DANS SON ORIENTATION VERS LE 3ème CYCLE

D'année en année, une **diminution du nombre de doctorant.e.s**¹ est observée alors que les effectifs en licence ne cessent d'augmenter et restent stables en master. En 12 ans, **la France a perdu 10 000 doctorant.e.s** régulièrement inscrit.e.s, soit près de 13% ! Cela représente un danger pour la pérennité du monde académique et de la recherche, essentielle à la société. Cette diminution s'explique notamment par le **manque d'attractivité du doctorat et le manque de connaissance** à son égard. L'accès au 3ème cycle est donc un premier levier à activer avec trois objectifs.

Les doctorant.e.s enquêté.e.s sont **20% à déclarer n'avoir pu bénéficier d'aucun dispositif d'orientation avant leur inscription.**

Cet abandon doit être stoppé : il est nécessaire de permettre aux étudiant.e.s d'**appréhender le monde de la recherche** dès la première année dans le supérieur, et d'**accompagner chaque étudiant.e** ayant exprimé le choix de se diriger vers le doctorat en les aidant à préparer leur projet de recherche. Enfin, il est nécessaire de faciliter le processus d'accès en luttant contre les **inégalités d'inscription en école doctorale.**

"L'accessibilité aux offres et informations est très complexe pour ne pas dire totalement opaque."

”

"Il faudrait permettre un accès équitable aux informations et ressources sur le doctorat, son cadre légal, les échéances, les étapes importantes dans le déroulement d'une thèse."

"Une plateforme nationale qui regroupe les offres serait vraiment utile et rendrait l'accès au doctorat plus équitable."

La FAGE demande :

- **La mise en place des dispositifs d'orientation : initiation à la recherche en licence et master, unité d'enseignement libre, forums et salons d'orientation**
- **L'accompagnement des candidat.e.s dans la construction de leur projet de recherche, proposer des aménagements du 2e semestre de Master 2**

Démocratiser l'accès à un contrat

Le financement de la recherche représente la **plus grande urgence** afin d'améliorer les conditions de recherches des doctorant·e·s. Toutefois, les **inégalités d'accès sont très présentes**, réduisant à leur tour la possibilité pour les étudiant·e·s de poursuivre leur parcours en doctorat. Selon notre enquête, **28% des doctorant·e·s ont éprouvé des difficultés pour obtenir leur financement** :

- Mise en concurrence des candidat·e·s et nombres de refus importants
- Lenteurs administratives et calendriers master/doctorat non synchronisés
- Difficultés administratives et manque d'informations
- Discriminations liées au handicap, au genre ou à l'âge des candidat·e·s

La FAGE demande :

- Le rendu public l'avis motivé des choix réalisés pour l'attribution des contrats après chaque période d'admission des écoles doctorales
- La mise en place systématiquement un appel à candidature pour toutes les offres de thèses des laboratoires
- La création une plateforme d'information nationale, et une plateforme nationale unique de candidature en doctorat pour harmoniser les critères d'inscription



Les demandes des doctorant·e·s arrivant en tête :

- #1 La mise en place d'une plateforme nationale d'inscription
- #2 La création d'une plateforme nationale d'information

« Une année s'est écoulée entre la date du dépôt de la demande et le début du doctorat ! »



« Il y a eu une sélection des candidatures par un comité de direction qui ont choisi leur étudiant alors que ma directrice n'était pas dans le comité de sélection, deux années de suite »

« Aucune information n'est accessible, c'est un parcours du combattant »

SORTIR LES DOCTORANT·E·S DE LA PRÉCARITÉ GRÂCE À UN FINANCEMENT DÉCENT

La nécessité d'un financement répondant aux besoins des doctorant·e·s

La FAGE demande :

- La revalorisation du salaire minimum de l'intégralité des doctorant·e·s afin qu'il rende compte de leur niveau de qualification
- Le financement de l'intégralité des doctorant·e·s pour leurs recherches grâce à un accès systématisé à un contrat de travail
- L'harmonisation du montant minimum entre les types de contrats

« Le stress qu'engendre le manque de moyen nous fragilise, nous fait tomber malades et nous bloque dans notre travail »



« J'ai appris la revalorisation non rétroactive des allocations de thèse MESRI, je trouve cela injuste : tous les doctorants MESRI ayant un rôle équivalent, cette revalorisation se doit d'être rétroactive ! »

« C'est simple : le doctorant a un salaire de misère. Une revalorisation est indispensable, à la fois pour l'attractivité de cette formation mais également pour vivre. »

Les sources de financement peuvent varier grandement et avec celles-ci, les droits des doctorant·e·s également. Pour l'année 2020-2021, **seulement 74,22% des doctorant·e·s recevaient un financement** pour effectuer leur thèse : en sciences humaines et sociales, ce chiffre descend à 39% .

Le manque de financement a de graves conséquences sur le doctorat : beaucoup abandonnent l'idée de pouvoir réaliser leur projet de thèse, ou se retrouvent dans une situation de grande précarité, effectuant un travail quotidien intense, sans aucune compensation financière leur permettant de vivre dignement, de se loger et de s'alimenter. La faible rémunération impacte également les doctorant·e·s : **26% ont un financement qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins**, et 23% travaillent à côté de leur thèse, en majorité pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Outre leurs conditions de vie, **cela impacte leurs recherches pour 40% des doctorant·e·s**, car le temps dédié à un emploi alimentaire ralentit grandement leurs recherches.

La rémunération des heures d'enseignement

Les missions complémentaires, effectuées en plus du travail de thèse, offrent un statut des plus précaires car le **paiement est très faible, en dessous du SMIC** : en effet, bien qu'une heure de travaux dirigés (TD) soit rémunérée 41,41€ de l'heure, il est également légiféré qu'une heure de TD est égale à 4,2 heures de travail effectif³ puisqu'un TD exige des heures de préparation en amont du TD, le TD en lui-même, et enfin une phase de correction en aval. **Cela revient donc à payer les doctorant·e·s 9,8€ brut par heure !**

Aussi, leur prestation est aujourd'hui encore **versée avec plusieurs mois de retard**, quand bien même la mensualisation est rendue obligatoire par la loi de programmation de recherche pour la rentrée 2022.

Cette situation n'est pas soutenable, et **il est primordial de revaloriser le taux horaire des vacations** d'une part, et d'imposer un **délai de rémunération** de l'autre. Selon les enquêté·e·s, **93% des doctorant·e·s sont favorables à une augmentation de la rémunération des vacataires.**

“Pour moi, si on donne des heures d'enseignement, ce n'est pas possible de respecter les 3 ans de financement.”

“Les vacations sont très mal payées et mal gérées par la fac c'est une honte...”

“C'est un contrat TRES précaire”

La FAGE demande :

- La revalorisation du taux horaire des heures d'enseignement des agents temporaires vacataires à un tarif décent et à la hauteur de leurs qualifications
- La mensualisation du paiement des contrats vacataires, en application de la LPR
- La rémunération de l'ensemble des heures de surveillance et de correction d'exams
- La prolongation financière des contrats de travail au-delà des 3 ans

La prolongation des contrats

En 2018, **seules 40%¹ des thèses étaient soutenues au bout de 3 ans**. Les enquêté·e·s sont 47% à penser ne pas pouvoir soutenir au bout de 3 ans de thèse. Pourtant, **les financements durent systématiquement 3 ans**, ce qui laisse les doctorant·e·s sans aucune ressource pour continuer leur thèse.

La plupart envisagent de candidater à des postes d'attaché temporaire de recherche et d'enseignement (ATER), de prendre un emploi alimentaire ou de bénéficier du chômage.

“Toucher le chômage et vivre dans la précarité est institutionnalisé dans les thèses en sciences humaines.”

“Il faut prolonger la durée des contrats !”

La prolongation de contrat est très rare, et les outils législatifs ne permettent pas aujourd'hui le renouvellement ou la prolongation du contrat et la possibilité d'allonger le financement. **78% sont des doctorant·e·s enquêté·e·s sont favorables à un aménagement financier au-delà des 3 ans.**

OFFRIR DES CONDITIONS DE RECHERCHE SAINES

L'environnement de travail

Au-delà de la question de la rémunération, le doctorat et la recherche de manière générale entraînent souvent des coûts financiers divers, tels que les déplacements pour les événements scientifiques ou encore le matériel (logiciels, machines, bureautique...). **Ces coûts sont indispensables pour effectuer des recherches correctement.**

Si pour certain·e·s doctorant·e·s des procédures de prise en charge des frais existent, ce n'est pas toujours le cas pour les autres doctorant·e·s, qui sont **obligé·e·s de payer de leur poche les dépenses liées à leur travail**. Cela les rend d'autant plus précaire, et **certain·e·s se voient obligé·e·s de renoncer à certaines dépenses** pourtant indispensables à leurs recherches. Lorsque du matériel de recherche, ou des bureaux sont mis à disposition, **leur vétusté est frappante** et dégrade les conditions de recherches.

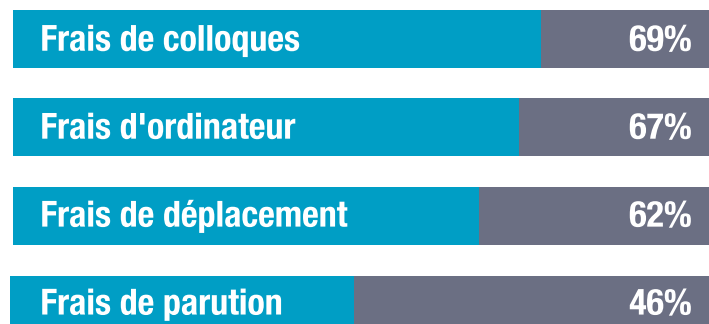
Toutes les thèses devraient être accompagnées d'un financement du laboratoire pour supporter le coût de la recherche des doctorant·e·s, leurs déplacements dans le cadre de leur thèse et les participations aux événements scientifiques. Sans cela, les travaux de recherche ne sauraient être efficaces.

“Je n'ai jamais fait des études de terrain ou études d'archives à cause du coût exorbitant de ces déplacements.”

“Je suis obligée de prendre mon ordinateur personnel, d'investir dans du matériel informatique pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.”

“Le fait de ne pas avoir de bureaux, de locaux réservés, accentue le sentiment d'isolement et d'abandon.”

Part de doctorant·e·s bénéficiant d'une prise en charge pour les :



La FAGE demande :

- La prise en charge de l'ensemble des frais de recherche par le laboratoire et/ou l'école doctorale
- La prise en charge de l'avance des frais directement par le laboratoire et/ou l'école doctorale afin d'éviter au maximum l'avance des frais par les doctorant·e·s

Respecter les heures de travail

Le doctorat est une recherche de longue haleine, et chaque doctorant·e construit au fur et à mesure son propre rythme de travail. **Un repos d'au moins 24 heures** consécutives est obligatoire par semaine, et doit toujours s'accompagner d'un **repos quotidien de 11 heures consécutives**, entre la fin de la journée et le début de la suivante. Cependant, **ces droits ne sont souvent pas connus** des doctorant·e·s.

Les directeur·ice·s de thèse et les laboratoires peuvent aussi faire enchaîner les heures aux doctorant·e·s, notamment dans le cadre de leur activité d'enseignement (avec les dates limites de correction de copies ou de surveillance d'examen). Pourtant, **ces activités sont censées représenter seulement 1/6e du temps de travail** des doctorant·e·s, ce qui encore une fois n'est jamais respecté en pratique.

La FAGE demande :

- Le respect du repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives, l'obligation de repos quotidien de 11 heures consécutives, et l'utilisation des jours de congés
- La sensibilisation des doctorant·e·s à leurs droits en termes de temps de travail et de congés

“Je ne savais même pas que ces limites existaient.”



“Mon contrat de travail ne précise pas le nombre d'heure que je dois travailler par semaine, ce qui conduit à des abus de mon co-encadrant.”

“Le monde de la recherche considère qu'il est normal de ne pas respecter le code du travail.”

“Beaucoup si ce n'est la majorité des doctorants n'utilisent pas toutes leurs vacances, mais nous ne pouvons pas les affecter à un compte épargne temps.”

En chiffres

41,5h de travail par semaine en moyenne

52% prennent au moins un jour de repos par semaine

61% ne respectent pas les 11h de repos entre la fin de leur journée et le début de la suivante

56% font des missions complémentaires, dont 92% pour de l'enseignement

34% dépassent le seuil des 1/6e du temps accordé aux missions complémentaires

L'encadrement

« Les encadrants ne sont pas formés à encadrer ! »

« Des formations d'encadrement obligatoires et un suivi de l'encadrement plus sérieux par l'école doctoral pourrait permettre d'améliorer cela »

« Les universitaires HDR [habilité-e-s à diriger des recherches] n'ont pas assez de temps pour encadrer leur doctorant. C'est en partie de leur faute (nombre de doctorants et de projet), mais aussi à cause du système universitaire : on leur demande beaucoup trop de tâches annexes, notamment administratives »



La direction de thèse joue un rôle central sur de nombreux points dans la réalisation d'une thèse. À ce titre, elle doit être disponible et prendre en compte dans ses missions, le temps nécessaire qu'elle doit consacrer aux doctorant-e-s qu'elle encadre. Selon les doctorant-e-s enquêté-e-s, les directeur-ice-s de thèses encadrent entre 3 et 4 doctorant-e-s en moyenne ; ce chiffre peut varier de 1 à 25 doctorant-e-s par directeur-ice.

70% des répondant-e-s sont convaincu-e-s qu'il faut limiter le nombre de doctorant-e-s encadré-e-s par directeur-ice de thèse.

La FAGE demande :

- Le financement d'un taux d'encadrement permettant 5 doctorant-e-s maximum par enseignant-e-chercheur-e habilité-e à diriger des recherches et 9 doctorant-e-s maximum par professeur-e des universités (sauf dérogation selon disciplines)
- L'amélioration des compétences des encadrant-e-s en proposant un suivi et des formations de la part des écoles doctorales
- La mise en place d'un-e membre du comité de suivi individuel indépendant-e de la direction de thèse, et formé-e aux risques psycho-sociaux et à la détection des cas de conflits, harcèlements, discriminations et violences sexistes et sexuelles

Les comités de suivi de thèse

Le comité de suivi individuel a été créé pour permettre un accompagnement extérieur à la direction de thèse : **théoriquement, il permet de suivre le travail de recherche des doctorant-e-s, et de prévenir ou de détecter des cas de conflits ou de harcèlement** entre direction de thèse et doctorant-e. Pourtant, la nomination des membres des comités est loin de répondre à cet objectif : **de nombreux comités ne sont pas neutres et sont désignés par la direction de thèse**, ne permettant en aucun cas aux doctorant-e-s de s'exprimer ouvertement.

« Le doctorant ne peut formuler aucune critique, au risque que ses propos soient rapportés. Pourquoi ne pas confier ça à des membres ne faisant pas partie du corps professoral ? »

« Il faut arrêter la nomination des ami-e-s de nos directeurs dans la composition »

« Il est difficile de se livrer à propos des éventuels problèmes dans l'encadrement »



LUTTER CONTRE LES CONDITIONS DE VIE INNACCEPTABLES DES DOCTORANT·E·S

L'accès aux aides sociales

Des conditions de vie décentes sont indispensables au bon déroulé d'un doctorat. Alors qu'un·e doctorant·e sur 5 ne parvient pas à subvenir à ses besoins, le non-recours aux aides sociales est plus alarmant. **34% des doctorant·e·s déclarent n'accéder à aucune aide !** Trop peu de doctorant·e·s ont accès aux services qui leurs sont dus. Ce non-recours au droit peut s'expliquer à la fois par un **manque d'information**, mais aussi par un **manque de connaissance de la part des administrations** : certains restaurants universitaires n'autorisent pas l'accès au ticket à tarif étudiant pour les personnes inscrites dans une formation en 3ème cycle, alors qu'ils en sont bien bénéficiaires comme tout étudiant·e du 1er ou 2ème cycle.

La FAGE demande :

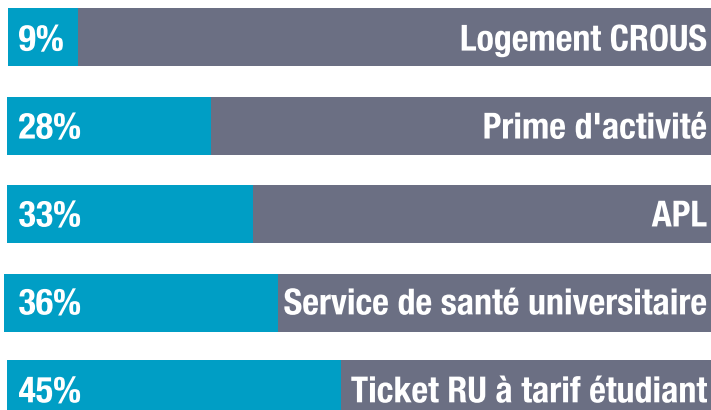
- La prise en considération du statut social des doctorant·e·s dans toutes les démarches administratives de la fonction publique (aides sociales notamment)
- L'application du tarif étudiant pour les doctorant·e·s dans l'ensemble des RU
- La réduction de la précarité des doctorant·e·s non-financé·e·s en leur ouvrant l'accès aux aides sociales (bourses sur critères sociaux) et au Dossier Social Etudiant du CROUS

« Il est difficile de se concentrer sur le travail alors qu'on n'est pas sûr d'où on va habiter »

« Heureusement que mes parents m'aident pour avoir des conditions de vie décentes. »

« Ni vraiment étudiants ni vraiment salariés, on a peu d'informations sur les choses auxquels on a accès. »

Part de doctorant·e·s bénéficiant d'un accès aux aides sociales :



De nombreux services sont également refusés aux doctorant·e·s, comme les aides ponctuelles du CROUS, ou les bourses sur critères sociaux. Bien que la FAGE demande en priorité que chaque doctorant·e ait accès à un contrat doctoral financé, l'accès aux bourses sur critères sociaux est une mesure d'urgence indispensable : **81% des enquêté·e·s sont favorables à cet accès aux bourses.**

Le bien être des doctorant·e·s

De récents travaux ont mis en lumière le mal-être en doctorat, au travers notamment des travaux d'Adèle B. Combes et de son livre *Comment l'université broie les jeunes chercheurs*. Cette enquête de la FAGE révèle également que **l'épanouissement personnel se dégrade systématiquement** quand on le compare "de manière générale" et "dans votre doctorat" :

Les doctorant·e·s ressentent de l'épanouissement personnel :	De manière générale	Dans leur doctorat	Différence
Tout à fait d'accord	24,9%	16,1%	-8,8 pts
D'accord	53,2%	47,5%	-5,7 pts
Pas d'accord	13,6%	19,6%	+6 pts
Pas du tout d'accord	5,8%	14,1%	+8,3 pts

24% doctorant·e·s déclarent avoir été déjà victimes de harcèlement moral, violence sexiste ou sexuelle, ou discrimination

Le secteur de la recherche n'est pas épargné des violences.

Le harcèlement moral, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations sont omniprésentes au sein des laboratoires. Face au nombre de victimes important, **les doctorant·e·s sont 54% à demander une formation obligatoire des encadrant·e·s sur les risques psycho-sociaux.**

« Certains membres du laboratoire font des remarques sexistes aux doctorantes comme par exemple que leur place est mieux à la cuisine. J'ai également eu mon directeur de thèse qui m'a explicitement interdit de tomber enceinte. »

« Le harcèlement moral et la pression mise sur les doctorants est un vrai problème. Sous prétexte que "ça se faisait comme ça avant et on a survécu" on perpétue des environnements de travail toxiques et on génère du stress inutile »

La FAGE demande :

- La sensibilisation et la formation des directeur·ice·s de thèse à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'élargissement des mesures présentes au niveau des chartes des écoles doctorales afin d'y inclure à minima des mesures permettant la prévention des risques de harcèlement, de discrimination ou de violence sexistes et sexuelles.
- La mise en place d'une formation doctorale sur les risques psycho-sociaux

FAIRE DE LA FORMATION UN VÉRITABLE OUTIL POUR CHAQUE DOCTORANT·E

La formation doctorale est primordiale pour permettre aux doctorant·e·s d'acquérir des compétences transversales et se former à des techniques et méthodes nouvelles pour leur domaine d'expertise. Pourtant, **les doctorant·e·s enquêté·e·s jugent la pertinence des formations proposées par leur école doctorale à 4,6/10 seulement.**

Bien que la convention de formation soit obligatoire, seul 74% des enquêté·e·s l'ont signé. Elle est ajustable pour 44% d'entre eux seulement, ce qui ne laisse pas la possibilité de l'adapter chaque année et d'offrir **une formation répondant réellement aux besoins individuels** de chaque doctorant·e·s. Seul 56% la jugent aujourd'hui utile.

74% sont favorables à un cadrage national de la formation

55% souhaitent que les heures d'enseignement et les participations aux colloques soient valorisées

L'arrêté encadrant le diplôme national du doctorat de 2016 prévoit que les écoles doctorales gèrent l'activité de formation, mais **sans en déterminer les contours exacts.** Seules les formations à l'éthique de la recherche et à la pédagogie, quand elle concourt à l'activité ou au projet professionnel des doctorant·e·s, sont obligatoirement prévues. **Les écoles doctorales déterminent elles-mêmes le nombre d'heures de formation** minimum à suivre pour les doctorant·e·s au cours de leur thèse, qui peuvent aller de 0 à 350h, pour une moyenne de 85h. Il y a donc **une grande disparité** entre universités voire entre écoles doctorales.

« J'aimerais qu'on soit plus acteur des formations que l'on souhaite pour nous »

« Il y a un manque cruel de cours de langues étrangères »

« Les formations sont peu adaptées à nos besoins réels »

La FAGE demande :

- Des formations en cohérence avec le projet professionnel des doctorant·e·s
- Des cours de langues étrangères scientifiques de la licence au doctorat
- La valorisation des heures d'enseignement, des formations suivies en dehors de l'ED, d'évènements scientifiques, d'engagement étudiant en tant qu'élue ou associatif.ve, dans le parcours de formation des doctorant·e·s
- Une équivalence d'ECTS égal à toutes les écoles doctorales pour les formations, utilisable pour rendre compte au niveau international du volume horaire de formation suivi par les doctorant·e·s
- L'encadrement de l'ensemble de ces propositions grâce à un plan individuel de formation régi nationalement

AMÉLIORER LA RÉALITÉ DES CONDITIONS DE MOBILITÉS INTERNATIONALES

Les mobilités sortantes

Il est essentiel de favoriser les séjours européens pour les jeunes chercheur·euse·s français·e·s, afin de favoriser la coopération internationale et former par des expériences enrichissantes les doctorant·e·s. Pourtant, seulement 23% des doctorant·e·s enquêté·e·s ont fait ou comptent faire une mobilité au cours de leur 3ème cycle. Afin d'améliorer ces mobilités, les doctorant·e·s expriment deux solutions prioritaires : **69% souhaitent un meilleur financement de ces mobilités, et 60% demander d'accéder à une meilleure information.**

« Aucune information n'est partagée, l'intérêt n'est pas présenté, le financement n'est pas assuré et l'utilité ne semble pas exister au regard de la considération du volet international du doctorat. »



« On manque cruellement d'information sur les législations étrangères, comment gérer les impôts, la sécurité sociale si on est malade, la mutuelle, les déclarations de résidence etc. »

La FAGE demande :

- Une meilleure accessibilité de l'information sur les mobilités sortantes courtes ou longues au travers de la création d'un site unique d'informations sur le doctorat
- La facilitation des démarches administratives des mobilités sortantes
- L'augmentation du budget des programmes de mobilités sortantes afin de les développer et de les rendre accessibles à un plus grand nombre de doctorant·e·s

Les mobilités entrantes

La France compte chaque année 40% d'étudiant·e·s internationaux·ales parmi ses doctorant·e·s, jouant un **rôle central dans le rayonnement de la recherche française**. Pourtant, parmi elles et eux, **30% ne bénéficient pas d'un titre de séjour**, les plongeant dans une **situation illégale** et une **précarité** des plus fortes. Celles et ceux y ayant accès sont 40% à bénéficier d'un titre de séjour de 3 ans, tandis que **29% n'ont accès qu'à un titre de séjour d'un an**, qu'ils et elles doivent renouveler chaque année non sans difficulté. **48% des enquêté·e·s, bénéficiant d'un titre de séjour, ont éprouvé des difficultés pour l'obtenir** à cause de complexités et lenteurs administratives, et du coût élevé du titre de séjour. De nombreux·ses doctorant·e·s dénoncent également le plafond ne permettant pas de travailler à temps plein, limitant considérablement leur temps de recherches et leurs ressources financières. Enfin, le manque d'information et d'accompagnement est pointé du doigt. **Une dissonance forte est donc observée entre la volonté d'accueillir des doctorant·e·s internationaux·ales, et les conditions réelles d'accueil.**

La FAGE demande :

- La délivrance systématique d'un titre de séjour aux doctorant·e·s internationaux·ales, couvrant la durée entière de la thèse et permettant un travail à temps plein
- Le prolongement du titre de séjour pour les doctorant·e·s internationaux·ales souhaitant poursuivre leur carrière en France



Les demandes des doctorant·e·s arrivant en tête :

#1 La prolongation du titre séjour

#2 L'accès au passeport talent chercheur

#3 L'accès au travail à temps plein

« Il faut rendre le processus plus facile pour les doctorants. J'ai attendu un rendez-vous à la préfecture pendant 4 mois et d'autres personnes de mon université m'ont dit que j'avais de la "chance" car il y a des gens qui attendent plus longtemps. De même, le montant du titre de séjour pourrait être moins élevé : 220 euros en une seule fois, c'est une grosse somme pour un simple étudiant. »

« Un accompagnement individuel des étudiants chercheurs internationaux par une personne compétente en termes de procédures administrative permettra de mieux informer les chercheurs et de réduire leur stress »



ÉLEVER LES CONDITIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE À LA HAUTEUR DU TITRE DE DOCTEUR·E

Bien que le doctorat représente le niveau d'étude le plus élevé en France et en Europe, **la valeur professionnelle du doctorat est souvent remise en question sur le marché du travail français**. L'étude du Céreq⁴ révèle que l'obtention d'un emploi à durée indéterminée est corrélée au diplôme : plus on a d'années d'études, **plus on obtient un CDI facilement, sauf avec un doctorat**, qui chute à 29% de CDI dans l'année qui suit la soutenance, contre 43% pour les Masters. 3 ans après, même constat : 50% des titulaires d'un doctorat sont en emploi indéterminé contre 76% des bac +5.

Ces projections professionnelles ne permettent pas aux doctorant·e·s d'envisager sereinement leur insertion. **Interrogé·e·s vis-à-vis de leur ressenti à ce sujet, c'est le stress qui arrive en tête, suivi par la charge mentale !**

« **La suppression constante de postes de chercheurs permanents rend l'insertion extrêmement compétitive et fragilise la volonté de rester dans le service public après la thèse.** »

57% des répondant·e·s réfléchissent à candidater à l'étranger, notamment par attrait de salaire, pour un meilleur taux d'insertion ou pour y trouver de meilleures conditions de travail. **Ce chiffre doit être un électrochoc** permettant d'enfin mettre en lumière le besoin criant d'améliorer l'insertion professionnelle des chercheur·euse·s en France.

« **Les difficultés à rester dans le réseau académique après le doctorat sont bien connues – cela crée dès le doctorat des rivalités entre doctorant·e·s, chacun·e cherchant à se démarquer, alors que la seule entraide entre doctorant·e·s serait beaucoup plus profitable** »

« **Le diplôme est très peu valorisé dans le privé.** »

« **Domage que les postes dans le secteur public soient autant bouchés. Je n'ai pas envie de courir après les postdocs pendant plusieurs années avant d'espérer une titularisation** »

La FAGE demande :

- La mise en place des événements incitant à la rencontre entre le monde universitaire et entrepreneurial et favoriser les séjours de recherche dans le monde socio-économique et culturel
- La reconnaissance du titre de docteur·e dans les conventions collectives et dans le traitement des fonctionnaires titulaires d'un doctorat
- La fin des nouveaux contrats précarisants et de mise en compétition des enseignant·e·s chercheur·euse·s
- L'engagement d'un plan national d'embauche et de titularisation des enseignant·e·s chercheur·euse·s

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE ET TALON SOCIOLOGIQUE

Le questionnaire a été diffusé du 30 mai 2022 au 20 août 2022, via les réseaux sociaux de la FAGE et de ses fédérations, et envoyé à l'ensemble des écoles doctorales de France.

L'enquête a récolté plus de 2000 réponses.

Après épuration, 1994 réponses représentatives demeurent.

Le **talon sociologique** est résumé dans les tableaux suivants :

Année de doctorat	Nombre
D1	583
D2	525
D3	449
D4	244
D5	87
D6	65
D7 et +	41

Une femme	1108	56%
Un homme	842	42%
Ne souhaite pas se prononcer	17	1%
Personne non-binaire	27	1%
Total	1994	100%

Académie d'Aix-Marseille	89
Académie d'Amiens	20
Académie d'Angers	1
Académie d'Orléans-Tours	21
Académie de Besançon	43
Académie de Bordeaux	112
Académie de Clermont-Ferrand	26
Académie de Corse	11
Académie de Créteil	117
Académie de Dijon	74
Académie de Grenoble	150
Académie de la Guadeloupe	1
Académie de la Guyane	4
Académie de La Réunion	16
Académie de Lille	19
Académie de Limoges	2
Académie de Lyon	113
Académie de Montpellier	105
Académie de Nancy-Metz	24
Académie de Nantes	97
Académie de Nice	26
Académie de Normandie	10
Académie de Paris	379
Académie de Poitiers	35
Académie de Polynésie Française	4
Académie de Reims	8
Académie de Rennes	166
Académie de Rouen	12
Académie de Strasbourg	119
Académie de Toulouse	97
Académie de Versailles	81
Ne souhaite pas se prononcer	5
Non concerné	7

Âge moyen	28 ans
-----------	--------

01 Droit privé et sciences criminelles	46
02 Droit public	57
03 Histoire du droit et des institutions	18
04 Science politique	30
05 Sciences économiques	28
06 Sciences de gestion	36
07 Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	31
08 Langues et littératures anciennes	9
09 Langue et littérature françaises	27
10 Littératures comparées	13
11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	9
12 Langues et littératures germaniques et scandinaves	2
13 Langues et littératures slaves	1
14 Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	4
15 Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	2
16 Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	37
17 Philosophie	15
18 Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	48
19 Sociologie, démographie	54
20 Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	19
21 Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	57
22 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique	57
23 Géographie physique, humaine, économique et régionale	127
24 Aménagement de l'espace, urbanisme	57
25 Mathématiques	14
26 Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	39
27 Informatique	96
28 Milieux denses et matériaux	44
29 Constituants élémentaires	9
30 Milieux dilués et optique	11
31 Chimie théorique, physique, analytique	40
32 Chimie organique, minérale, industrielle	62
33 Chimie des matériaux	78
34 Astronomie, astrophysique	25
35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	14
36 Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	24
37 Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	33
60 Mécanique, génie mécanique, génie civil	62
61 Génie informatique, automatique et traitement du signal	12
62 Energétique, génie des procédés	30
63 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	19
64 Biochimie et biologie moléculaire	81
65 Biologie cellulaire	80
66 Physiologie	32
67 Biologie des populations et écologie	64
68 Biologie des organismes	27
69 Neurosciences	107
70 Sciences de l'éducation	33
71 Sciences de l'information et de la communication	25
72 Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	6
73 Cultures et langues régionales	2
74 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	16
85 Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	9
86 Sciences du médicament	11
87 Sciences biologiques pharmaceutiques	12
Ne souhaite pas se prononcer	9
Autre	84

Française	1724
italienne	33
Libanaise	20
Algérienne	16
Chinoise	16
Espagnole	16
Colombienne	13
Bresilienne	10
Tunisienne	13
Marocaine	8
Allemande	7
Camerounaise	7
Ivoirienne	7
Gabonaise	5
Togolaise	5
Béninoise	4
Congolaise	4
indienne	4
Iranienne	4
japonaise	4
Malgache	4
Mexicaine	4
Belge	3
Canadienne	3
Équatorienne	3
Ne souhaite pas se prononcer	3
Portugaise	3
Russe	3
Serbe	3
Turque	3
Vietnamien	3
Burkinabèse	2
Finlande	2
Grecque	3
Guinéenne	2
Néerlandaise	2

Sénégalaise	2
Américaine	1
Andorrane	1
Arménienne	1
Bolivienne	1
Bosniene	1
Britannique	1
bulgare	1
Chilienne	1
Chypriote	1
Cubaine	1
Djiboutienne	1
Egyptienne	1
Guatemala	1
HAITIENNE	1
hongroise	1
Irakienne	1
kazakhe	1
Luxembourgeoise	1
Mauricienne	1
Nigeriane	1
Péruvienne	1
Philippine	1
Polonaise	1
Taiwanaise	1
Tchadienne	1
Yemenite	1

RÉFÉRENCES

1. État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°15

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le_doctorat_et_les_docteurs/#ILL_EESR15_R_39_01

2. Attractivité des emplois et des carrières scientifiques – rapport n°2, LPPR

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/loi_programmation_pluriannuelle/46/4/RAPPORT_FINAL_GT2_Attractivite_des_emplois_et_des_carrieres_1178464.pdf

3. Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020974583/#JORFSCTA000020974594>

4. Henrard Valentine (Coord.), Ilardi Valérie (Coord.), Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013, Céreq Enquêtes, n° 1, 2017, 76 p.

<https://www.cereq.fr/quand-lecole-est-finie-premiers-pas-dans-la-vie-active-de-la-generation-2013>

20 septembre 2022

DOSSIER DE PRESSE

ENQUÊTE DOCTORAT

**EN FINIR AVEC
LES CONDITIONS DE VIE
ET DE RECHERCHES PRÉCAIRES**

CONTACTS

Cécile THEVENET

Attachée de presse de la FAGE

presse@fage.org

06 75 33 79 30

Fanny SARKISSIAN-PALAYSI

Vice-Présidente en charge du 3ème cycle et de la recherche

fanny.sarkissian@fage.org

06 21 96 98 43

